

Délibération n°11

L'AN deux mille dix-sept, le 5 septembre, le conseil communautaire, convoqué le 30 août 2017 s'est réuni au complexe d'animation l'Arlequin à MOZAC, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du Conseil de
Communauté :**

61

**Nombre de Conseillers
en exercice :**

61

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

61

Nombre de votants :

61

Date de convocation :
30 août 2017

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
13 septembre 2017

Objet :

**Territoire d'excellence Pleine
nature : candidature de Riom
Limagne et Volcans**

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacqueline DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORIDUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, Mme Emilie LARRIEU, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

M Pierre BOS, Mme Sylvie GERBE, Mme Monique ANNETON **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents, ont donné pouvoir à :

- M Pierre CERLES a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORIDUTOUR
- Mme Danielle FAURE-IMBERT a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M Daniel GRENET a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- M Jean-Maurice HEINRICH, conseiller communautaire unique de CHANAT-LA-MOUTEYRE, remplacé par M Pierre BOS, conseiller communautaire suppléant
- M Didier IMBERT a donné pouvoir à M Eugène CHASSAGNE
- M Jacques LAMY a donné pouvoir à M Jean-Pierre BOISSET
- Mme Nicole LAURENT a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- M Fabrice MAGNET a donné pouvoir à Mme Anne-Karine QUEMENER
- M Christian MELIS, conseiller communautaire unique d'ENVAL, remplacé par Mme Sylvie GERBE, conseillère communautaire suppléante
- M Jacques VIGNERON, conseiller communautaire unique de MARSAT, remplacé par Mme Monique ANNETON, conseillère communautaire suppléante

Secrétaire de Séance

M Roland GRENET

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170905-
DELIB2017090511-DE

Date de réception préfecture : 11/09/2017

Date de réception préfecture : 11/09/2017

Rapport n°11 – Territoire d'excellence Pleine nature : candidature de Riom Limagne et Volcans

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin d'identifier une vingtaine de Territoires d'excellence en matière d'activités de pleine nature.

Cet AMI qui s'inscrit dans les axes prioritaires du Schéma de Développement Economique, de l'Innovation et de l'Internationalisation (SRDEII) a pour objectif de :

- Constituer un réseau des destinations touristiques et des spots de pratiques dédiés aux sports et loisirs de nature, afin de rendre encore plus lisible et accessible l'offre de pleine nature en Auvergne-Rhône-Alpes,
- Soutenir les projets d'investissement publics et privés situés sur les Territoires d'excellence Pleine nature, en lien avec les attentes du marché et des clientèles touristiques,
- Suivre les différentes phases de structuration de chaque territoire : au-delà de l'accompagnement financier et technique des investissements, les territoires bénéficient des services et outils d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme (actions marketing, d'animation, de promotion, de qualification de l'offre, de professionnalisation, de commercialisation et d'évaluation auprès des territoires et professionnels de la pleine nature).

Le territoire de Riom Limagne et Volcans, qui compte sur son territoire 4 des sites les plus visités de l'ex Région Auvergne, joue un rôle essentiel dans l'attractivité départementale et régionale.

Par ailleurs, il bénéficie d'atouts géo-morphologiques propices à la pratique de nombreuses activités de pleine nature soit, sur les sites aménagés (parcours de santé, chemin de randonnées, sites sportifs : golf, ...) soit, sur des sites naturels (Chaîne des Puys notamment, coteaux,... pour le trail, la marche nordique, le ski de fond,...). Ces atouts expliquent également l'engouement de clubs et associations pour l'organisation d'évènements emblématiques depuis plusieurs années, comme le Trail de Vulcain, le Cross de Volvic, le Trail du Roc du Diable et la dernière en date : la Volvic Volcanique Expérience (VVX).

L'ensemble de ces éléments a incité la communauté de communes Volvic Sources et Volcans à engager une politique touristique valorisant les activités de pleine nature, convaincue que ces activités contribueraient au développement de l'économie touristique par l'amélioration de sa notoriété, l'augmentation de la durée des séjours et la valorisation des atouts naturels du territoire.

Ainsi, elle a candidaté à l'Appel à projets du Massif Central en 2015 et, a été retenue en tant que « Pole Emergent ». Une nouvelle candidature, déposée en 2016 pour être pôle structurant, n'a pas été retenue à l'échelle du Massif-Central faute de structuration d'un site phare pour accueillir et faire rayonner suffisamment la diversité de l'offre.

Dans la continuité de la démarche engagée par VSV il est envisagé de déposer la candidature de RLV pour l'appel à Manifestation d'Intérêt afin d'inscrire la collectivité comme territoire d'excellence pour la pratique des activités de pleine nature. Cette candidature est en cohérence avec les actions en cours de développement autour de la randonnée pédestre, du potentiel de cyclotourisme sur la Limagne, du projet Thermal à Châtel-Guyon et du projet touristique du site du Goulet à Volvic.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve le dépôt de la candidature de RLV pour être Territoire d'Excellence Pleine nature afin de bénéficier d'un accompagnement technique et financier du Conseil Régional,**
- **autorise le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 6 septembre 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture
063 20007053-20170905-
DEL1B2017090511-DE
Date de télétransmission : 11/09/2017
Date de réception préfecture : 11/09/2017